

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LE 13 DÉCEMBRE 2016

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 13 décembre 2017, à 17 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

Sont présents :

Siège numéro 1 : Yvan Caron
Siège numéro 2 : Kevin Bush
Siège numéro 4 : Michel Brisson
Siège numéro 3 : Louis Quevillon
Siège numéro 5 : Gilles Galarneau
Siège numéro 6 : Martin Charron

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Madame Catherine Trickey

Sont également présents :

Monsieur René Tousignant, directeur général et greffier;
Madame Nathalie Derouin, trésorière
Madame Line Milo, assistante greffière

MOMENT DE RÉFLEXION

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la Mairesse ouvre la séance à 17 h.

Le Conseil municipal, conformément aux articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*, constate et il est établi que l'avis de convocation de la séance spéciale a été signifié à tous les membres du Conseil municipal. Les membres du Conseil municipal ont signé, une renonciation à ce que l'avis leurs soient envoyés par courrier recommandé et ont reçu, au même moment, une copie de l'ordre du jour.

La séance est ouverte à 17 h par la Mairesse, madame Catherine Trickey référant à l'ordre du jour.

Les sujets à l'ordre du jour sont les suivants :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

1. Ouverture de la séance extraordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions portant exclusivement sur le budget 2017;
4. Adoption du Budget de l'année financière 2017 de la Ville de Brownsburg-Chatham;
5. Adoption du Programme triennal des dépenses en immobilisation 2017-2018-2019;
6. Période de questions portant exclusivement sur le budget 2017;
7. Levée de la séance extraordinaire.

16-12-455

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel proposé.

Adoptée à l'unanimité

***QUATRE (4) CONTRIBUABLES SONT PRÉSENTS DANS LA
SALLE DE DÉLIBÉRATIONS.***

La période des questions est ouverte.

***1^e PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT
SUR LES SUJETS.***

***Des contribuables posent des questions et madame la Mairesse,
leur répond.***

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

16-12-456

**ADOPTION DU BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2017
DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les Cités et Villes*, le Conseil municipal doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du paragraphe 29 de l'article 244 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, toute municipalité locale peut fixer, pour un exercice financier, plusieurs taux de la taxe foncière générale en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation, lesquelles catégories sont définies au paragraphe 30 de l'article 244;

CONSIDÉRANT QUE l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet au Conseil d'une municipalité de prévoir les règles applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 569.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil municipal peut, par règlement, créer des réserves financières au profit de l'ensemble du territoire de la Ville à des fins déterminées pour le financement de dépenses;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier, en collaboration avec les directeurs de services, a préparé un budget qui a fait l'objet d'étude par un comité comprenant tous les membres du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adopte le Budget de l'année financière 2017.

Adoptée à l'unanimité

16-12-457

**ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES
DÉPENSES EN IMMOBILISATION 2017-2018-2019**

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil municipal doit adopter, à chaque année, un programme triennal d'immobilisations;

CONSIDÉRANT QUE ce programme doit détailler, pour la période qui lui est coïncidente, l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la Ville et dont la période de financement excède douze (12) mois;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE ce programme de dépenses en immobilisations est établi indépendamment des autorisations d'emprunt et ne dispense pas de l'obligation de décréter ces dépenses en capital par règlement d'emprunt ou autrement et de pourvoir à leur financement, le tout conformément à la *Loi*;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du Programme triennal des dépenses en immobilisation 2017-2018-2019, lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2017-2018-2019, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LES SUJETS.

Des contribuables posent des questions et madame la Mairesse, leur répond.

16-12-458

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 17h05 il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Catherine Trickey,
Mairesse

René Tousignant, MAP, OMA
Directeur général et greffier